

■ ■ ■ **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Lundi 30 novembre 2009 à 14h30

**Inauguration du foyer d'accueil médicalisé
« Les 4 Jardins »
destiné à des adultes handicapés par une épilepsie sévère**

12, route de la Forteresse – 38590 Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

■ **Création du foyer d'accueil médicalisé (FAM) « Les 4 Jardins »**

Ouvert en juin 2009, le foyer d'accueil médicalisé « Les 4 Jardins » accueille 40 adultes souffrant d'épilepsie sévère.

La crise d'épilepsie est un trouble bref et imprévisible du fonctionnement cérébral pouvant provoquer, notamment, une perte de connaissance. L'épilepsie est dite "sévère" quand des crises surviennent plusieurs fois par mois. Elle résiste alors aux traitements médicamenteux.

Partenaires depuis 2005, l'association Epileptique Progression Intégration (EPI) et la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité, gestionnaire de l'établissement, ont travaillé ensemble pour concevoir ce nouveau foyer d'accueil médicalisé, unique en Isère.

En effet, la conception des lieux va bien au delà des exigences des contraintes légales, au plan de l'architecture et des espaces intérieurs, ceci de manière à s'adapter aux besoins spécifiques des personnes accueillies.

La Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH), propriétaire de l'établissement, a assuré la maîtrise d'ouvrage. Elle a également suivi les recommandations et le cahier des charges établis pour l'architecture par la Fondation et EPI. Ces recommandations font partie de la démarche qualité de la Fondation et permettent ainsi au bureau d'étude et au bailleur de s'appuyer sur une bonne connaissance des publics à accueillir.

La configuration des lieux et son ergonomie ont été pensées pour assurer la sécurité, l'intimité et favoriser la douceur de vivre tout en restant résolument ouverts sur l'extérieur. Le résident est chez lui dans sa chambre qu'il a meublée et décorée à son goût. Les 4 maisons sont des espaces de vie communautaire. Les activités telles que le jardinage, la peinture, la musique, la menuiserie et le sport se déroulent dans les jardins et les salles d'activités du grand bâtiment qui comporte aussi bureaux, infirmerie, salle à manger, lingerie, etc. Un cheminement piétonnier mène en sécurité vers le centre du bourg.

■ **Un lieu de vie et d'activité où l'on soigne**

Comme des risques importants de blessures dues aux chutes, ou de coma pour les crises les plus violentes sont possibles, l'encadrement médical est permanent. Il est surtout associé à un projet de vie personnalisé, proposé à chacun en fonction de son état de santé, de ses goûts et de ses aspirations.

Entourés d'une équipe pluridisciplinaire composée de 50 salariés, les résidents trouvent l'attention et les soins dont ils ont besoin, dans le respect de leur autonomie.

Dans cette équipe dirigée par Dominique Gerbi, plus de 35 personnes sont issues des professions du secteur médical et social: 6 infirmières, 8 aides-soignants, 1 cadre de santé, 1 médecin, 11 aides médico-psychologique, 3 éducateurs spécialisés, 2 moniteurs d'atelier, 1 professeur de sport adapté, 1 cadre social et 1 psychologue. Ils seront bientôt rejoints par 1 psychomotricien, 1 ergothérapeute, 1 psychiatre et 1 assistante sociale. A cette équipe viennent s'ajouter 6 maîtresses de maison, 1 lingère, 1 agent d'entretien, 1 agent de service, 1 cadre logistique et 1 assistante de direction.

■ **Financement Immobilier**

Le coût immobilier de cette opération s'est élevé à cinq millions cent vingt trois mille deux cent soixante et un euros. (5 123 261 €)

Le financement est réparti de la façon suivante :

Subventions :

Conseil général

403 818 €

Caisse de retraite AGIRC - ARCCO

161 265 €

Financements :

Crédit Foncier (construction)

Prêt Locatif Social à 4.13 % sur 30 ans : 3 172 297 €

Caisse des Dépôts

Prêt Habitat Amélioration Rénovation Extension à 3.60% sur 25 ans : 400 805 €

Caisse Régionale d'Assurance Maladie

Prêt à 0% sur 20 ans : 885 076 €

EPERGOS 1% logement

Prêt à 0% sur 30 ans : 100 000 €

■ **Financement foncier**

Crédit Foncier (foncier)

Prêt Locatif Social à 4.13 % sur 50 ans: 347 077 €

■ **Financement mobilier**

Subventions :

Autres caisses de retraites : AGIRC - ARCCO, Mutuelle Sociale Agricole

106 500 €

Financements :

Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Prêt à 4.97% sur 10 ans : 689 500 €

La Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité

La Fondation a été créée par les Caisses d'Epargne et de prévoyance et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et reconnue d'utilité publique en avril 2001. Sous l'impulsion de son président François Pérol, elle mène des actions de lutte contre les formes de dépendance et d'isolement liées au grand âge, à la maladie, au handicap ou encore à des situations d'illettrisme. Elle est dirigée par Didier-Roland Tabuteau.

Contact : Marguerite Azcona - directrice de la mission communication - marguerite.azcona@fces.fr - 01 58 40 31 44

La Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH)

Créée en 1948 à l'initiative du monde patronal, la SDH a su rester fidèle à sa mission d'intérêt général, sans jamais renoncer à ses liens avec les entreprises. Elle a vocation à accueillir dans la mixité et la dignité tous ceux qui ne peuvent accéder au logement dans les conditions du marché. En se dotant d'un « pôle habitat thématique » la SDH répond aux besoins des ménages présentant des particularités sociales, générationnelles ou de handicaps nécessitant la réalisation de lieux de vie adaptés (personnes âgées, étudiants, personnes handicapées, jeunes travailleurs, personnes démunies...). Depuis sa création, la Société Dauphinoise pour l'Habitat a réalisé plus de 16000 logements en Isère, logé plusieurs générations d'habitants, participé à la résorption de l'habitat insalubre et accompagné le développement urbain et économique des territoires. Elle est aujourd'hui la première Entreprise Sociale pour l'Habitat du département et la seconde en Rhône Alpes.

Contact : Philippe Fracchiolla - directeur de la clientèle - p.fracchiolla@sdh.fr - 04 76 68 39 42

Epileptique Progression Intégration (EPI)

L'association EPI, créée en 2003 par des parents et amis d'épileptiques, reconnue d'intérêt général, s'est fixé pour mission d'aider les adultes épileptiques peu autonomes à s'intégrer et vivre au sein de notre société. EPI compte maintenant environ 500 adhérents.

Trois principes guident l'action d'EPI :

1. Adapter l'accueil de chaque adulte selon son évolution personnelle
2. Ouvrir au maximum les établissements sur l'extérieur
3. Assurer la prise en charge médicale de l'épilepsie sans centrer la vie sur la maladie.

Contact : Francis Arnaud - Président - epi.assoc@free.fr - 04 76 42 29 94

Contact presse:

FAM Les 4 Jardins

Dominique Gerbi

Directrice

Tel : 04 76 93 79 01

dominique.gerbi@fces.fr